

CAP

INTERVENTIONS EN MAINTENANCE TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

EN APPRENTISSAGE



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

Établissement Régional d'Enseignement Adapté Anne
Frank 86550 MIGNALOUX
Tel : 05 49 00 27 27
Contact : Serge BORIES - D.D.F.P.T.

LE MÉTIER

Le titulaire de ce diplôme exerce au sein de bâtiments gérés par des collectivités (communes, hôpitaux, EHPAD, entreprises, complexes touristiques ...). Il intervient dans quatre domaines :

- Peinture Finition : traitant des travaux de finition carrelage, platerie, revêtements mur et sol souples
- Menuiserie : traitant des travaux de réparation liés au bois, métal, composite PVC.
- Sanitaire et thermique : traitant des travaux d'entretien et de maintenance dans les réseaux de chauffage, climatisation et sanitaire.
- Électricité : traitant des travaux de maintenance du diagnostic des pannes, courants forts et faibles.

A l'issue de ce diplôme des poursuites d'études sont possibles, surtout dans les métiers du bâtiment.

On peut lui confier des travaux de maintenance préventive : vérification, contrôle, entretien. En cas de dysfonctionnement, il est capable de localiser la panne et d'en évaluer la gravité. Il est à même de réparer s'il n'y a pas de modification technique, de remplacer un élément défectueux, de donner des informations aux responsables. Il tient à jour les fiches d'entretien.

COMPÉTENCES VISÉES

- Préparation, exécution d'opérations de maintenance.
- Suivi et ventilation des travaux.
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Agent de maintenance bâtiment.
- Responsable de la maintenance.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un CAP du domaine ou avoir le niveau CAP IMTB.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : périodes de 2 ou 3 semaines en centre de formation (total 13 semaines), le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 455h.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Baccalauréat professionnel.
- Mention complémentaire.

DÉLAIS D'ACCÈS

Selon la réglementation en vigueur : en fonction du parcours du candidat et du début de la session de formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO / l'entreprise. Pas de reste à charge pour l'apprenti. Pour plus d'information, nous contacter

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2020-2021

- | | |
|-------------------------------|---|
| • Réussite aux examens : | NC |
| • Taux d'insertion : | 40,00 % |
| • Taux de poursuite d'étude : | 28,00 % |
| • Taux de rupture : | se référer aux indicateurs présents sur notre site web www.cfa-acad-poitiers.fr |

